

Service de la diversité sociale et des sports

801, rue Brennan – pavillon Prince, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 872-4412
Courriel : serge.lareault@ville.montreal.qc.ca

Le 26 septembre 2017

Madame Nakuset
Directrice générale
Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Case postale 183, Station Saint-Jacques
Montréal (Québec) H3C 2S1

Madame Rachel Deutsch
Coordonnatrice du programme Justice et itinérance
Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal
2001, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2T3

Madame Véronique Picard
Coordonnatrice Justice et sécurité publique
Femmes Autochtones du Québec
2385, River Road
Kahnawake (Québec) J0L 1B0

N/Réf : 2017-10165

Objet : Réponse à votre lettre sur la judiciarisation des Autochtones et en situation d'itinérance

Mesdames,

Le Maire Denis Coderre et moi-même avons bien reçu votre lettre datée du 12 juin dans laquelle vous demandez, au nom du Comité Justice du RÉSEAU autochtone de Montréal, que des actions soient posées en matière de réglementations municipales afin de diminuer et de prévenir la judiciarisation des Autochtones en général et plus particulièrement ceux et celles en situation d'itinérance à Montréal.

Pour éviter la judiciarisation, il faut en amont donner de l'aide et du soutien aux personnes vulnérables dans l'espace public. Pour ce faire, nous avons augmenté nos budgets pour le financement des centres de jour, des intervenants de rue et des refuges accueillant les personnes autochtones. Parmi les réalisations dont nous sommes fiers, nous comptons la Maison ronde du square Cabot, qui accueille et embauche des personnes des Premières nations et Inuit ainsi que le refuge et la résidence de Projets autochtones du Québec (PAQ), pour ne nommer que celles-là. Ce sont des projets pour lesquels nous avons mis nos Services à contribution. Actuellement, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires afin de relocaliser Open Door, un organisme essentiel dans l'accueil des Inuits. Plusieurs autres projets visant à soutenir les Autochtones montréalais qui vivent une période de vulnérabilité sont en cours ou à l'étude.

En ce qui a plus particulièrement trait à la question de la judiciarisation, dans le Plan montréalais en itinérance 2014-2017, nous avons insisté pour tenir une commission publique sur le profilage

social et racial. Les auditions de cette commission de l'agglomération de Montréal ayant pris fin le 21 juin dernier, nous aurons le rapport des commissaires à l'automne 2017. Cette étape essentielle a été suivie de près par le Protecteur des personnes en situation d'itinérance et les services municipaux afin que les recommandations des commissaires et les travaux effectués par les différentes instances concernées nous permettent d'aller plus loin en cette matière.

Il nous apparaît d'ores et déjà, que la prévention de la judiciarisation des personnes sans abri doit être considérée selon plusieurs critères :

- La prise en compte des conditions de vie et du besoin de sécurisation culturelle des Autochtones en situation d'itinérance – identifier leurs besoins afin de les aider à se sortir d'une étape difficile qui les maintient dans l'espace public;
- L'évaluation de la réglementation municipale qui est potentiellement discriminatoire – connaissance des règlements qui doivent être abrogés ou modifiés;
- L'évaluation de l'application de la réglementation – des processus différents du travail policier peuvent diminuer ou faire disparaître les risques de judiciarisation;
- Les interventions sur les comportements – lutte contre le profilage social et racial qui peut conduire à la judiciarisation.

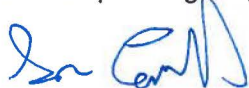
En résumé, l'abrogation seule de règlements n'est pas suffisante pour éliminer la judiciarisation des personnes, autochtones ou autres, en situation d'itinérance. Plusieurs outils sont nécessaires et le rapport de la commission, publié le 12 septembre dernier, nous éclaire sur les étapes à suivre.

Dès la fin des élections, le Comité exécutif de la Ville de Montréal se penchera sur le rapport de la Commission afin d'y répondre et de déterminer les prochaines actions en vue de poursuivre la lutte aux profilages. Je vous contacterai personnellement pour vous faire un suivi de ces démarches et pour poursuivre avec vous la recherche de solutions pour des approches alternatives à la judiciarisation.

Finalement, dans le cadre de la stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal est en train d'élaborer plusieurs initiatives visant à valoriser la présence autochtone à Montréal et à prendre en compte la réalité particulière des personnes autochtones, en collaboration, entre autres organisations, avec le RÉSEAU et Makivik. La question de l'itinérance autochtone faisant partie des dossiers importants, la Stratégie permet un dialogue continu entre les partenaires pour trouver des solutions concertées.

Je salue votre engagement et le travail que vous effectuez au sein du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal et je vous remercie de votre contribution à l'amélioration des conditions de vie de toutes et de tous.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.



Serge Lareault

c. c. : M. Denis Coderre, Maire de Montréal
Mme Johanne Derome, directrice - Service de la diversité sociale et des sports